

# Open des frontières – Open de Jeumont Echecs 2025 : Règlement intérieur

## Article 1 : Organisation

Le club d'échecs de Jeumont organise le tournoi open de Jeumont échecs 2025. Cette compétition a lieu le 26 avril 2025 à la salle Molière, rue Saint-Jean à 59460 Jeumont.

Conditions pour participer tournoi :

- Les participants français devront prendre les dispositions nécessaires pour participer au tournoi. En respectant les dispositions du règlement intérieur de la FFE. (l'art 3.1 : « La licence et les licenciés - Règles générales de la FFE » )
- Depuis août 2013 la FIDE exige que chaque joueur étranger (non Français) ait un matricule FIDE. Si un joueur n'est pas en ordre, la FIDE ne traitera pas les résultats du tournoi pour l'Elo FIDE. Afin de satisfaire à cette obligation, l'organisation n'acceptera plus d'inscription de joueur étranger si celui-ci n'a pas de matricule FIDE. Cependant le joueur lui-même peut toujours se diriger vers sa fédération pour recevoir un matricule FIDE. Dès réception de son matricule FIDE, son inscription sera acceptée.
- Depuis le 30 Mars 2022, les joueurs et joueuse évoluant sous le Code FIDE de la Russie (RUS) et de la Biélorussie (BLR) ne sont pas autorisés à participer aux compétitions par équipes ou individuelles homologuées par la FFE ( Règles générales Art.1 du Livre de la Fédération)

## Article 2 : Homologation, appariements et règles du jeu

Ce tournoi rapide est homologué FFE et FIDE sous les numéros 65300 et 396805.

Ce tournoi, homologué par la Fédération Française des Échecs, se joue en 9 rondes à la cadence de 12 minutes avec un incrément de 3 secondes à partir du premier coup.

Les Appariements informatisés (programme P.A.P.I 3.3.8 conçu par Érick MOURET) se font au Système Suisse Intégral

Les appariements du tournoi suivent les directives du : [C.04. FIDE] : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE).

Les Règles du jeu sont celles de la F.I.D.E adoptée par le 92ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde). Ces règles du jeu d'échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

L'Article A5, annexe A s'applique dans ce tournoi.

## Article 3 : La Cadence et Forfait

La Cadence utilisée pour le tournoi est de : 12 minutes avec un incrément de 3 secondes à partir du premier coup. Le Forfait est déclaré **12 minutes**, après le lancement de la ronde. Un joueur forfait à une ronde ne sera pas apparié pour les rondes suivantes sauf si l'arbitre en décide autrement.

## Article 4 : Les Inscriptions

Les Droits d'inscriptions se montent à : **6 €** pour les jeunes et **12 €** pour les adultes. Les inscriptions et pointages se font sur place de 9h00 à 9h30.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront pointé et réglé leurs droits d'inscription.

Tout joueur se présentant après 9h30 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

## Article 5 : Les Horaires

9h00 – 9h30 : pointage	13h45 : ronde 5
10h00 : ronde 1	14h30 : ronde 6
10h40 : ronde 2	15h15 : ronde 7
11h20 : ronde 3	16h00 : ronde 8
12h00 : pause de midi	16h45 : ronde 9
13h00 : ronde 4	17h45 : Remise des prix

## Article 6 : Classement, Départage et Prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les Départages pour les ex aequo sont : 1er Départage : **Le Buchholz Tronqué -1**, 2nd Départage : **Le Cumulatif**, et 3e Départage : **La Performance**

Le tableau des prix sera communiqué avant la quatrième ronde et dépendra du nombre de participants.

## Article 7 : Arbitrage

Le tournoi est arbitré par : **SCAILLET Timothé Arbitre Open 1 et Arbitre Fide**

## Article 8 : Le Comportement des Joueurs

Il est interdit de **fumer** et d'utiliser **une cigarette électronique** dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse, d'analyser une partie en cours, de jouer dans la salle du tournoi.

Les portables doivent être éteints et ne peuvent se trouver sur le joueur pendant la durée de sa partie. Il peut éventuellement être posé à côté de l'échiquier.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter l'aire de jeu (salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre, de même que le joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction National de l'Arbitrage de la F.F.E pour les joueurs Français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

## Article 9 :

L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent Règlement.

**L'arbitre Principal**

**SCAILLET Timothé**

**L'organisateur**

**GAJEWSKI Nicolas**